

tenue sous la présidence de Monsieur VAN HULLEBUS, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteuse publique
Madame MARQUET, Greffière

10 heures 30

01)

DOSSIER N° 2205958

RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 17 mai 2022 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a déclaré d'utilité publique, au bénéfice de la commune de Bouc-Bel-Air et de l'établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, les opérations de réalisation d'équipements publics et d'un programme immobilier.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur C	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur R	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame M	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur F	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur A	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur A	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame A	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur M	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame M	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame G	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame V	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur V	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame K	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur R	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame R	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame Z	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame D	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame D	SCP GOBERT & ASSOCIES

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame F	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur G	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur G	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur H	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur H	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur L	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur M	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur M	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame M	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur D	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame D	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur D	SCP GOBERT & ASSOCIES
Madame M	SCP GOBERT & ASSOCIES	
Madame M	SCP GOBERT & ASSOCIES	
Défendeur	COMMUNE DE BOUC BEL AIR	SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT (Cour)
	LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE	
	SCCV BELOMBRE	SCP AMIEL - SUSINI
	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA	CABINET DS AVOCATS

10 heures 30

02)

DOSSIER N° 2308431

RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté n° 2023-23 du 4 juillet 2023 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a déclaré cessibles, au bénéfice de la commune de Bouc-Bel-Air et de l'établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur agissant pour le compte de la commune de Bouc-Bel-Air en vue de leur extinction, les droits réels immobiliers grevant les terrains appartenant à la commune de Bouc-Bel-Air et à l'établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur leurs parcelles respectives du site « Bel ombre » dans le cadre de la réalisation d'équipements publics et de programme immobilier.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur C	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur D	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur D	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame D	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur F	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame B	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame F	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur G	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur G	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur G	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur H	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur L	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur L	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Madame M	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur M	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur M	SCP GOBERT & ASSOCIES
	Monsieur M	SCP GOBERT & ASSOCIES

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P Madame P Monsieur et Madame R Monsieur R Monsieur R Monsieur S Madame T Madame Z	SCP GOBERT & ASSOCIES SCP GOBERT & ASSOCIES
Défendeur	LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE COMMUNE DE BOUC BEL AIR ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA	SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT (Cour) CABINET DS AVOCATS
Intervenant	SCCV BEL OMBRE PARC	SCP AMIEL - SUSINI

03) **DOSSIER N° 2204816** **RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE**

Titre de l'affaire Annuler la décision implicite par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de protection fonctionnelle formée le 22 novembre 2021 par la requérante.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître LUCCHINI Jennifer (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE	ERNST & YOUNG LYON

04) **DOSSIER N° 2206080** **RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE**

Titre de l'affaire Condamner le département des Bouches-du-Rhône à verser au requérant la somme de 36 721 euros en réparation du préjudice subi.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître LUCCHINI Jennifer (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE	ERNST & YOUNG LYON

10 heures 30

05)

DOSSIER N° 2301162

RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC

Titre de l'affaire Annuler la décision du 30 novembre 2022 prise par la présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône ayant procédé au retrait de l'agrément d'assistante maternelle de la requérante.

Nom des parties

Demandeur

Madame B

Défendeur

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

Représentants des parties

Maître BRUHIN Fanny (Cour)

Arrêté le 18/03/2025

Le président du tribunal